



Pension alimentaire

Par ckileseb

bonjour

Mon ex femme demande à nouveau une baisse de pension alimentaire car elle aurait des soucis d'argent (elle déclare 55000 euros + 28000 de son nouveau mari)

Elle a déjà fait la demande il y a quelque mois. J'ai pris un avocat. Cela n'a servi à rien car elle ne s'est jamais présentée. Le juge a classé la procédure caduque.

Je viens de recevoir de nouveau un courrier me signifiant sa nouvelle demande de baisse de pension alimentaire?
C'est possible ?

cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Et pourquoi pensez vous que ce serait impossible ?

Chacun a le droit de faire une demande, rien ne l'interdit.

PAR contre le juge décidera si elle est recevable ou pas.

Par kang74

Bonjour

Oui,mais je n'ai pas bien compris la caducité de la procédure (elle s'est désisté ? Vous aussi?Il y a eu radiation ?)

Pour danser le tango il faut être deux, qu'avez vous fait, vous ?

Par ckileseb

Merci pour vos réponses

Elle ne s'est pas jamais présenter

Mon avocat a demandé plusieurs report car il n'a jamais eu les documents demandés, ensuite il y a eu un report car son avocat a refusé de le représenter pour des raisons éthiques puis à la dernière convocation comme elle ne sait tjrs pas présenté ni personne pour la représenter le juge à mis la demande caduque

l'affaire est devenu caduque car mon ex femme a juste saisi le juge puis ensuite plus de nouvel

Par ckileseb

kang74 moi rien

j'ai fournit les documents demandés et mon avocat a fait le reste

Par kang74

Donc vous avez accepté la caducité de l'instance ?

Parce que normalement, si une partie ne se présente pas, on fait sans elle ...

Vous ferez valoir celà lors de la prochaine audience .

Suivant le contexte demander les frais d'instance ou parler de procédure abusive est peut être .
M'enfin cela dépendra aussi de ses arguments à elle .